

# Quel est le montant des indemnités de maternité versées par la CNS au Luxembourg ?

## Réponse courte

L'indemnité pécuniaire de maternité versée par la [CNS](<https://cns.public.lu/>) correspond au **salaire brut** que percevait la salariée avant le début de son congé de maternité. Le montant est plafonné à **5 fois le salaire social minimum (SSM)**, soit environ **13 102 euros brut** mensuels en 2026. Les salariées dont la rémunération dépasse ce plafond ne perçoivent que le montant plafonné, sauf disposition conventionnelle prévoyant un complément à la charge de l'employeur.

L'indemnité est calculée sur la base de la **rémunération mensuelle moyenne** des trois mois précédant le congé, incluant les éléments réguliers de rémunération. Elle est soumise aux **cotisations sociales** et à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que le salaire. Le versement couvre l'intégralité du congé de maternité, soit 20 semaines.

## Définition

L'**indemnité pécuniaire de maternité** est une prestation en espèces de la sécurité sociale luxembourgeoise qui remplace le salaire pendant le congé de maternité. Son montant est égal au salaire antérieur, dans la limite du **plafond cotisable** fixé à 5 fois le SSM. Le **salaire social minimum** est le seuil de rémunération minimale légale au Luxembourg, réévalué périodiquement.

## Questions fréquentes

### Comment l'indemnité de maternité est-elle calculée ?

L'indemnité est calculée sur la base de la rémunération mensuelle moyenne des trois mois précédant le congé, incluant le salaire de base, les primes régulières et les avantages en nature récurrents. Les primes exceptionnelles et heures supplémentaires occasionnelles sont exclues.

### L'indemnité de maternité est-elle soumise à l'impôt ?

Oui, l'indemnité pécuniaire de maternité est soumise à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales dans les mêmes conditions que le salaire ordinaire. La CNS émet un relevé tenant lieu de fiche de paie pour la salariée bénéficiaire.

### Que se passe-t-il si le salaire dépasse le plafond CNS ?

Les salariées dont le salaire dépasse 5 fois le SSM ne perçoivent que le montant plafonné, sauf disposition conventionnelle prévoyant un complément à la charge de l'employeur. Cette différence peut représenter une perte de revenus significative pendant la maternité.

### Quel est le montant de l'indemnité de maternité au Luxembourg ?

L'indemnité pécuniaire de maternité versée par la CNS correspond au salaire brut perçu avant le congé, plafonné à 5 fois le salaire social minimum, soit environ 13 102 euros brut mensuels en 2026. L'indemnité couvre l'intégralité des 20 semaines.

### Une convention collective peut-elle compléter l'indemnité CNS ?

Oui, certaines conventions collectives ou contrats individuels prévoient un complément de salaire à la charge de l'employeur pour combler la différence entre l'indemnité CNS plafonnée et le salaire effectif. Il convient de vérifier les dispositions applicables dans l'entreprise.

## Conditions d'exercice

Le calcul de l'indemnité de maternité repose sur plusieurs paramètres.

Paramètre	Détail
<b>Base de calcul</b>	Rémunération mensuelle moyenne des 3 mois précédant le congé
<b>Éléments inclus</b>	Salaire de base, primes régulières, avantages en nature récurrents
<b>Éléments exclus</b>	Primes exceptionnelles, heures supplémentaires occasionnelles
<b>Plafond</b>	5 fois le salaire social minimum (environ 13 102,10 euros brut/mois en 2026)
<b>Durée du versement</b>	20 semaines (8 semaines prénatal + 12 semaines postnatal)
<b>Régime fiscal</b>	Soumis à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales

## Modalités pratiques

Le calcul et le versement de l'indemnité suivent un processus défini par la [CNS](#).

Élément	Détail
<b>Attestation employeur</b>	L'employeur fournit à la <a href="#">CNS</a> une attestation détaillant la rémunération des 3 derniers mois
<b>Calcul par la <a href="#">CNS</a></b>	La <a href="#">CNS</a> détermine le montant journalier de l'indemnité
<b>Versement</b>	Mensuel, directement au compte de la salariée
<b>Bulletin de remplacement</b>	La <a href="#">CNS</a> émet un relevé tenant lieu de fiche de paie
<b>Complément employeur</b>	Possible si prévu par convention collective ou contrat individuel

## Pratiques et recommandations

**Fournir une attestation de salaire précise et complète** à la [CNS](#), en détaillant tous les éléments de rémunération des trois derniers mois.

**Vérifier si la rémunération de la salariée dépasse le plafond** de 5 fois le SSM et, le cas échéant, informer la salariée de la différence entre son salaire habituel et l'indemnité plafonnée.

**Examiner la convention collective applicable** pour déterminer si un complément de salaire est dû par l'employeur.

**Informez la salariée du régime fiscal** de l'indemnité pour éviter toute surprise lors de la déclaration d'impôt.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <a href="#">L.332-1</a>	Congé prénatal de 8 semaines
Art. <a href="#">L.332-2</a>	Congé postnatal de 12 semaines
<b>Code de la sécurité sociale</b>	Calcul et versement des indemnités pécuniaires de maternité, plafond à 5 fois le SSM

Le plafond de 5 fois le SSM est aligné sur le plafond cotisable de la sécurité sociale. Les salariées percevant un salaire supérieur à ce plafond subissent une perte de revenus pendant le congé de maternité, sauf complément conventionnel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.